

11 et 12 décembre 2025

LES LUMIERES DE NOEL DE MONTBELIARD



Montbéliard la singulière, principauté wurtembourgeoise pendant plus de quatre siècles, fête et perpétue chaque année en décembre la tradition des marchés de Noël alémaniques. Lors des fêtes de fin d'année, la Cité des Princes se pare de lumières et vous invite en Franche-Comté.

Montbéliard s'anime d'artistes, de musiciens, d'expositions dans un cortège d'effluves de pains d'épices et de vin chaud.

Avec Tante Airie, bonne fée du pays, venez fêter l'Avent comme un souvenir heureux de vos Noël's d'enfant.

Invité d'honneur 2025 : La Corrèze

Programme

Jeudi 11 décembre

Départ de Genève en direction du canton de Vaud – Lausanne – Vallorbe – Pontarlier
Arrivée à **Montbéliard pour le repas de midi** dans un restaurant au centre-ville, idéalement situé au pied du Château, à l'entrée de la pittoresque rue de Belfort.

14h30 Féerie de Noël : visite guidée du cœur historique de Montbéliard, la Cité des Princes et évocation des traditions de Noël (le sapin, le Père Noël, la Tante Airie ...)

Puis **découverte des Lumières de Noël : visite libre du marché de Noël** de Montbéliard, de l'allée des saveurs sucrées, de l'allée gourmande, des illuminations et des animations de rues. **Dégustation d'un vin chaud** sur le marché.

Installation à votre hôtel 3* Les Tilleuls à Audincourt (à 5 minutes en autocar de Montbéliard), dans un environnement verdoyant, au milieu d'un parc arboré. Le calme et le charme de la campagne à la ville. **Souper à l'hôtel et nuit.**

Vendredi 12 décembre

Petit-déjeuner à l'hôtel

10h30 : visite libre du musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux.

Lames de scie, moulins à cafés, à épices et à grains, machines à coudre, outillage, automobiles de toutes époques, voitures de sports récentes et concepts cars futuristes. De 1810 à aujourd'hui, le musée de l'Aventure Peugeot présente 200 ans d'une histoire industrielle qui va du Pays de Montbéliard au monde entier.

Une aventure d'une extraordinaire longévité, aussi vivante que passionnante.

Repas de midi au restaurant du Musée.

Reprise de votre autocar et retour direct sur Genève.

Arrivée à la Gare Cornavin en début de soirée.

PRIX AVIVO comprenant :

- le transport en autocar 4* tout confort
- le logement en demi-pension à l'hôtel les Tilleuls à Audincourt, avec petit-déjeuner
- la taxe de séjour
- le repas du soir à l'hôtel – boissons incluses
- les 2 repas de midi – boissons incluses
- les visites mentionnées au programme
- le vin chaud au stand du Comité des Fêtes
- un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO	340.-
Non membre	440.-
Supplément single	25.-

Non compris :

- l'assurance annulation / rapatriement (obligatoire)

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – Inscriptions

Veuillez-vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **30 jours avant le départ.**

Attention : L'absence complète ou partielle du règlement du solde de la facture moins de 30 jours avant la date de départ sera considérée comme une annulation. Votre place sera proposée aux personnes en liste d'attente et les frais d'annulation s'appliqueront selon article 2 ci-dessous.

2 – Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

En cas de désistement, l'AVIVO retiendra les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours	avant la date du départ	50 CHF pour frais de dossier
De 30 à 21 jours	avant la date du départ	50 % du prix du voyage
De 20 à 15 jours	avant la date du départ	75 % du prix du voyage
15 jours ou moins	avant la date du départ	100 % du prix du voyage
En cas de non-présentation à la date du départ		100 % du prix du voyage

3 – Assurances annulation et rapatriement obligatoire

A l'inscription, l'AVIVO vous demandera la preuve qu'une assurance annulation de voyage, assistance, et rapatriement, a été souscrite et vous couvrira durant votre voyage.

C'est auprès de cette assurance que vous pourrez éventuellement obtenir le remboursement de vos frais d'annulation (en fonction de leurs conditions générales).

Sur demande, l'AVIVO peut la souscrire pour vous auprès du TCS / Livret ETI.

4 - Assurances maladie / Accident

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.

5 – Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.